

# conges acquis conges obligatoires

#### Par zanluc, le 29/08/2012 à 12:07

#### bonjour,

je suis commercial pour une eurl dans le secteur de la photographie scolaire.

Je suis chargé de démarcher les écoles collèges et lycées pour leur proposer photographies de classes et individuelles.

convention collective 3150.

Mon contrat est de 35 heures par semaine et j'ai un fixe mensuel.

Mes congés sont fixés par l'employeur.

Travaillant sur plusieurs zones académiques, mes congés interviennent seulement quand les 3 zones sont en vacances : été Toussaint et Noel.

J'ai commencé à ce poste en février 2011 et par conséquent, j'était en congés juillet août 2011.

Pour ces premiers congés, rien ne m'a été demandé, et j'ai bien reçu mon salaire.

De retour de vacances cette année, mon employeur me contacte pour me dire que je leur dois des heures car mon "compteur" congés est en négatif.

Etant donné que je n'ai pas choisi d'être en vacances puisque je dépends des vacances scolaires, que puis-je faire.

En fait, sur la période de travail, je suis à plus de 35 heures car j'ai des amplitudes de travail importantes du fait des déplacements, mais on ne m'a jamais demandé de justifier des heures sup. Je pense que je vais devoir tenir un tableau dès septembre.

Que pensez vous de tout cela?

Merci

## Par P.M., le 29/08/2012 à 12:15

### Bonjour,

Si l'employeur vous impose des congés payés pour une durée supérieure à vos droits normaux, il devrait au moins être prévu que les heures faites en plus le reste de l'année compense cela...

Pour la première année, si toute la période d'absence vous a été payée, cela vous a évité de demander à l'employeur de faire une déclaration de chômage partiel et qu'éventuellement vous en fassiez à Pôle Emploi pour une indemnisation complémentaire si vous y étiez indemnisé avant cet emploi...

Par **zanluc**, le **29/08/2012** à **12:30** 

Bonjour pmtedforum,

Merci pour votre rapide réponse.

C'est exactement ce que je pensais, autant pour la première période de congés juillet août 2011 je ne pense pas avoir acquis assez d'heures sup pour les justifier (de février à juin, c'est un peu juste) mais ils ne m'en ont pas fait la remarque, autant ces dernières vacances, j'aurai pu largement les combler avec les heures sup (si tant est que ce ne soit pas suffisant avec les congés payés).

Je vais faire un écrit à mon travail pour leur signifier que je veux commencer la saison avec un compteur à 0 et que je tiendrais un tableau d'heures sup mais ils seront perdants.